

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 12 FEVRIER 2024
PROCES-VERBAL

L' an 2024 et le 12 Février à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du Conseil sous la présidence de
DUBOIS Thomas Maire

Présents : M. DUBOIS Thomas, Maire, , Mmes : BARBIER Séverine, CHILD Nathalie, GAMBARDELLA AUDREY, HESTIN Vanessa, KEMPEN Sabrina, LONGUEPEE Nicole, MARQUES Isabelle, VIRON Marine, MM : BASSO Claude, BODEVING Jacky, DARDENNE Olivier, FREULON Jean-Louis, LACIRE Jérôme, MONIER Guy, MOREAU Franck, POTRON Philippe SBAI Nabil,

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme HESTIN Vanessa à Mme KEMPEN Sabrina, M. MOREAU Franck à M. SBAI Nabil, Mme MARQUES Isabelle à Mme CHILD Nathalie
Excusé(s) : Mmes : BARBIER Séverine, GAMBARDELLA Audrey

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 18
- Présents : 13

Date de la convocation : 08/02/2024

Date d'affichage : 08/02/2024

A été nommée secrétaire : M. MONIER Guy

Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 27 novembre 2023 :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil municipal du 27 novembre 2023

Objet des délibérations

SOMMAIRE

SUBVENTION CLUB DE TIR-TRAVAUX EXCEPTIONNELS
CONVENTION DE GEOLOCALISATION DE SEPULTURES DE "MORTS POUR LA FRANCE" DANS LE CIMETIERE COMMUNAL
EXTENSION DU BATIMENT D'ACTIVITES :ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX
DEMANDE DE DETR ET DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LES AMENAGEMENTS DES ENTREES DE VILLE
CREATION D'UN POSTE D'AGENT ADMINISTRATIF SUR LE CADRE D'EMPLOI DES REDACTEURS TERRITORIAUX

Le club de tir de Sillery « Les Inséparables » souhaite réaliser des travaux de sécurisation de sa salle de stockage d'armes en vue notamment de prévenir du vol. La valeur des armes stockées est estimée à 60 000 €.

L'association a déjà fait des travaux en ce sens (alarmes, vidéosurveillance) mais le point faible reste la porte d'entrée de la salle de stockage.

Le devis de changement de cette porte s'élève à 4 433 € TTC.

L'association demande ainsi une aide financière exceptionnelle de la collectivité.

Elle fait valoir le bon fonctionnement de son école de tir et le coût toujours plus élevé des déplacements sur les différents championnats en raison des bons résultats.

VU la Loi n° 83-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, ainsi que les textes subséquents ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € au club de tir « Les Inséparables » ;

D'IMPUTER la dépense en résultant au budget communal.

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

L'association Le Souvenir Français a créé une application afin de géolocaliser les tombes des « Mort pour la France » dans les cimetières communaux. Un projet de géolocalisation à Sillery est en cours pour 25 sépultures de personnes décédées suite à un fait de guerre pendant un conflit + 2 sépultures « sans corps ». A Sillery, les sépultures concernant la première guerre excepté deux pour la deuxième guerre.

Suite à un travail de recensement et de géolocalisation de sépultures de « Morts pour la France » dans le cimetière de Sillery, une convention visant à remettre en état ces sépultures, à les géolocaliser au moyen d'une application mobile et à y apposer une signalétique particulière est soumise à délibération.

Des travaux de rénovation sont prévus sur certaines sépultures, une inauguration serait intéressante avec idéalement la participation des scolaires.

Les engagements respectifs de la commune et du Comité de Reims pour le Souvenir Français sont les suivants :

Engagement commun :

- La Commune et le Comité s'engagent à mettre en place la géolocalisation des 25 sépultures de « Morts pour la France » présentes dans le cimetière communal

- La commune a autorisé le Comité à mener les investigations préalables nécessaires. Elles ont été menées par les représentants du Souvenir Français auprès de la municipalité
- Dans le cas où subsiste une famille descendante identifiée, il sera recueilli l'accord de cette dernière pour géolocaliser la sépulture et mettre en ligne les informations biographiques du « Mort pour la France » concerné.
- S'agissant du coût de l'opération, le tarif pour la géolocalisation des tombes de combattants Morts pour la France est ramené à 15 € par fiche/combattant Mort pour la France pendant 6 ans dans la mesure où les recherches historiques, la rédaction des fiches biographiques et les fichiers audio sont réalisées par ressources du comité, soit : 25 x 15 € = 375 €
- Pour préparer la géolocalisation, Le Comité effectue le travail de propreté des sépultures concernées dont il assume le coût. La commune se charge de la remise en état maçonnerie si nécessaire.
- Le Comité met en place les cocardes du Souvenir Français sur chaque sépulture.
- Le Comité fournit et met en place les plaques signalétiques manquantes des « Morts pour la France » sur les sépultures concernées.
- Le Comité fournit à la municipalité la plaque tricolore signalant la mention « Cimetière géolocalisé » qui sera apposé à l'entrée du cimetière
- Le Comité est chargé de fournir au Siège du S.F les éléments pour la mise en ligne. (coordonnées géographiques, photos, textes, fichier audio)
- Une cérémonie sera organisée pour informer de l'action réalisée.
- La Commune prendra ensuite en charge l'entretien « maçonnerie » si nécessaire des sépultures géolocalisées. Le Comité se chargeant de leur entretien courant.
- En absence de famille restante, la Commune pourra intervenir pour une remise en état de la structure de la sépulture si nécessaire. Le modèle simple et de faible coût préconisé par le Souvenir Français (entourages type « bordure » et graviers blancs) sera privilégié.

Sont joints à la convention deux annexes apportant davantage de précision.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE M. le Maire à signer la convention correspondante et toutes les pièces s'y rapportant

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 03_2024	EXTENSION DU BATIMENT D'ACTIVITES :ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX
---------------	---

Une commission d'appel d'offres a eu lieu le 1^{er} février à 18h. Il a été procédé à l'ouverture des derniers lots. Le lot 4 « revêtements de façades » a été intégré au lot 1 « gros œuvre ». Les marchés de travaux ont été attribués pour un montant total HT de 747.734,44 €.

L'installation du chantier pourrait débuter en avril 2024 ; la durée des travaux estimative sera d'un an. Pendant les travaux, la cour de l'école sera sécurisée et une petite partie de la cour sera affectée au nouveau bâtiment.

- **Vu** l'article R.2123.1 et suivants du Code de la Commande Publique.

- **Vu** l'avis d'appel public à la concurrence envoyé le 27 avril 2023 et publié sur le Journal d'annonces légales L'UNION ainsi que sur le profil acheteur : www.marches-securises.fr, relatif à la procédure de dévolution des marchés de travaux relatifs au travaux d'extension du bâtiment d'activités de loisirs, culturelles et sportives.
- **Vu** l'avis d'appel public à la concurrence envoyé le lundi 20 novembre 2023 et publié sur le Journal d'annonces légales L'UNION ainsi que sur le profil acheteur : www.marches-securises.fr, relatif à la relance des lots n°01 : Gros-oeuvre - Revêtement de façade & n°10 : Chauffage – Ventilation - Plomberie
- **Vu** le rapport d'analyse des offres final établi par la Maîtrise d'œuvre sur la base du règlement de consultation du Dossier de Consultation des Entreprises
- **Vu** l'avis de la Commission Marchés réunie le 1 er février 2024 à 18h00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

– **DECIDE** d'attribuer les marchés de travaux aux entreprises suivantes :

Lot	Entreprise	Montant HT du marché
0 – Démolitions	DEMOLAF	9 500,00 €
1 – Gros-oeuvre - Revêtement de façade	BEC CONSTRUCTIONS CHAMPAGNE	229 000,00 €
2 – Charpente Bois	LES CHARPENTIER DU MASSIF	75 216,96 €
3 – Couverture et Bardage Zinc	DRIGET	51 391,61 €
4 - Revêtement de façade	Infructueux	- €
5 – Menuiseries exterieures – Serrurerie	A.P.B. Menuiseries	54 000,00 €
6 – Doublages – Cloisons – Faux-Plafonds-Menuiseries Intérieures	F.H. Aménagements d'Intérieurs	79 287,00 €
7 – Peinture	DECOR ET SOL LAURANT	22 498,45 €
8 – Revêtements de sols – Carrelages - Faïence	DECOR ET SOL LAURANT	31 812,42 €
9 – Electricité CFO et CFA	SEELEC	55 840,00 €
10 – Chauffage – Ventilation – Plomberie	S.A.R.L. NRJ	91 661,00 €
11 – VRD – Espaces Verts	S.R.T.P.	46 000,00 €
TOTAL		747 734,44 €

– **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux et toutes les modifications ultérieures s'y rapportant

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

Monsieur le Maire expose le projet d'aménagement de sécurité de la RD 303 et de la RD 308, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base d'un avant-projet sommaire, à 210 720 € HT soit 252 864 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

La demande sera déposée avant le 16 février.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat	DETR-DSIL	84 288 €	40 %
Région			
Département		42 144 €	20% ou 50 000 €
...			
Auto-financement			
Fonds propres		84 288 €	
Emprunt			
Total HT		210 720 €	

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date de lancement de l'appel d'offre : Avril 2024

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : Septembre 2024

Date prévisionnelle de fin de l'opération : Novembre 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la réalisation du projet présenté estimé à 210 720 € HT
- **APPROUVE** le plan de financement exposé
- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR ou de la DSIL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

Carine Chatillon a obtenu le concours de rédacteur territorial de catégorie B de la filière administrative. Il lui est donc proposé un poste en rapport avec son nouveau statut.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34 ;

Vu le tableau actuel des effectifs ;

CONSIDERANT la nécessité de créer un poste de rédacteur territorial afin d'assurer les missions de coordination de France Services sur notre territoire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE

- La création d'un emploi permanent à temps complet à hauteur de 35 heures (soit 35/35^{ème}) d'agent de coordination France Services à compter du 01/04/2024
- L'emploi relève du grade de rédacteur territorial
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.
- Le tableau des effectifs sera modifié dès le recrutement de l'agent

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Voirie

La réalisation de la rue Jacques Cartier est finalisée ; reste à faire les espaces verts, les panneaux signalétiques et la protection du local poubelles près de la capitainerie.

Les prochains travaux concerneront la rue Samuel de Champlain (partie haute) avec un début des travaux autour du 15 mars.

Restera les aménagements des entrées de village dont la demande de subvention DETR a été décidée ci-dessus.

Le Grand Reims demande à répertorier les nids de poule suite à l'hiver pour réfection.

Il faudra également réfléchir à l'éclairage de la sente entre la poste et le carré bagatelle.

Un sanglier mort est resté plusieurs semaines sur le bord de la route de Taissy ; De nombreux sangliers ont pris possession sur une zone de 30ha qu'il faudrait chasser ; la fédération de chasse propose de faire des battues à blanc pour essayer de les chasser et de les « prélever » ; il est proposé également de nettoyer cette zone de 30ha pour limiter la venue des sangliers.

Divers

Une étude est en cours sur les consommations d'énergie des bâtiments.

L'ADMR s'est installée au Carré Bagatelle, ce qui porte le nombre de cellules commerciales restantes à deux. Quid de l'avenir de l'ancien local ADMR ?

Pour les autres enseignes du Carré Bagatelle, il faut réfléchir à une harmonisation des enseignes en concertation avec les intéressés.

Les prêts gratuits de vélos électriques tournent au ralenti (période d'hiver) ; revoir la prévision d'implantation des Zébullos sur le port.

Le repas de Noël des seniors a eu lieu le 14 décembre avec 143 personnes (repas assuré par La Fougasse et jeux d'animations) + 75 colis distribués ; de bons retours des participants nous sont parvenus.

L'association France Alzheimer viendra faire une présentation de leur activité le 22 février à 16h. L'objectif est de signer une charte facilitant l'accès aux activités de France Alzheimer.

Le dernier conseil municipal a eu lieu le 27 novembre ; le délai entre les deux conseils peut sembler long (+ de deux mois), mais les congés de fin d'année, la cérémonie des vœux et la mise en place de la nouvelle organisation suite au départ de Sylvianne en sont les raisons. Les conseils mensuels vont reprendre ; le budget doit être voté pour le 15 avril et une première réunion budget va avoir lieu sous quinze jours.

La classe de neige de l'école primaire s'est achevée samedi 10 février ; une vingtaine d'élèves étaient partis faire du ski et d'autres activités à Fresse sur Moselle (Vosges).

Les prévisions des inscriptions à la prochaine rentrée scolaire sont les suivantes :

20 CP, 18 CE1, 16 CE2, 22 CM1, 25 CM2 ; La livraison des logements Bateliers en mai/juin devrait engendrer quelques inscriptions supplémentaires.

Le festival Théâtre qui s'est déroulé du 2 au 4 février a connu un beau succès en réunissant 450 personnes.

Une réunion d'information prévue le 12 mars parlera du prochain campo Estival. Un programme des prochaines manifestations associatives est prévu.

Pour la première fois à Sillery, l'auto évaluation des écoles rendue obligatoire tous les cinq ans a été réalisée. L'objectif de ces évaluations est de faire un diagnostic de ce qui fonctionne dans une école pour le valoriser et permettre aux différents partenaires (équipe enseignante, collectivité, familles, services périscolaires, ...) de s'interroger et d'améliorer le fonctionnement de l'école.

Une animation à la maison France Services le 16 avril aura comme thème « améliorer les logements ».

Une réunion d'information et de sensibilisation sur les risques des frelons asiatiques est prévue le 15 mars à 20h.

Des rencontres « comment construire des pièges » auront lieu les 4, 5, 6 et 7 mars.

Un nouveau site internet sur la commune de Sillery a été mis récemment en ligne.

Pour rappel, les élections européennes auront lieu le 9 juin 2024.

Il est décidé de reporter l'Atelier 2 tonnes quand un nombre plus important de participants auront suivi d'abord l'atelier Fresque du climat.

Prochain Conseil Municipal le 18 mars à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

En mairie, le 16/02/2024

Le Maire,
Thomas DUBOIS

Le secrétaire de séance,
Guy Monier